



Objet La norme NF X 43-050, version de juillet 2021, est parue

Cette norme, intitulée « Détermination de la concentration en fibres d’amiante par microscopie électronique à transmission – Méthode indirecte », décrit la méthode de référence utilisée en France pour la détermination de la concentration en fibres d’amiante dans les atmosphères ambiantes. La version 2021 vient de paraître au mois de juillet de cette année. Elle remplace la première version de la norme qui avait fêté ses 25 ans au mois de janvier 2021.

Application différée ?

La version 2021 de la norme NF X 43-050 est destinée à être rendue d’application obligatoire. Elle remplacera à terme la version initiale datant de 1996, qui reste pour l’instant en vigueur au titre de la réglementation qui la cite. C’est seulement à parution des versions modifiées des arrêtés d’application qui citent cette norme que la version 2021 prendra le relais.

De quelle réglementation parle-t-on ? Quels sont les arrêtés qui citent la norme ? Et l’accréditation Cofrac ?

Quatre arrêtés sont concernés :

- **Arrêté du 19 août 2011** relatif aux modalités de réalisation des mesures d’empoussièrement dans l’air des immeubles bâtis
- **Arrêté du 8 avril 2013** relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d’opérations comportant un risque d’exposition à l’amiante
- **Arrêté du 30 mai 2018** modifiant l’arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d’empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d’exposition professionnelle aux fibres d’amiante et aux conditions d’accréditation des organismes procédant à ces mesurages
- **Arrêté du 1^{er} octobre 2019** relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l’amiante, aux conditions de compétences du personnel et d’accréditation des organismes procédant à ces analyses

La direction générale de la santé et la direction générale du travail doivent procéder à des modifications de ces arrêtés afin que ces derniers appellent la version 2021 de la norme, et plus la version de 1996 comme c’est le cas actuellement. En attendant, la version de 1996 reste d’actualité. Les organismes accrédités qui procèdent à des prélèvements et des analyses d’air selon cette norme ont donc un peu de temps devant eux pour se mettre en ordre de marche par rapport à la nouvelle version. L’expérience montre en effet que les modifications d’arrêtés peuvent parfois prendre des mois... Reste à savoir combien.

Les référentiels d’accréditation Cofrac LAB INF 44, ainsi que LAB REF 26, LAB REF 28, qui viennent d’être révisés, sont quant à eux déjà conformes à la nouvelle version de la norme NF X 43-050, puisque cette dernière y est citée sans référence de date.

ITGA PARC EDONIA
Bâtiment R
Rue de la Terre Adélie
CS 66862
35768 ST GREGOIRE CEDEX
Tél. 0 810 057 570
Fax. 02 23 44 08 30
contact@itga.fr